

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Grade licence Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie et de la santé

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

Le Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) comprend six semestres de formation : la première année commune aux études de santé (PACES) suivie de deux années délivrées au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) d'Odontologie. Ces six semestres conduisent à la validation de 180 crédits européens (ECTS) conférant le grade licence.

L'enseignement de PACES comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 ECTS - UE dispensées sous forme de cours magistraux et visio-conférences - et une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique. Les étudiants bénéficient également d'un enseignement dirigé dans la plupart des matières. Chaque filière a son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants au sein d'autres formations de l'université de Strasbourg (*Sciences de la vie* ou *Chimie*, Ecole Polytech).

Le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en Odontologie est de 59 à Strasbourg. A ces étudiants, s'ajoutent 15 étudiants venant des universités de Dijon et de Besançon (car ces établissements possèdent une UFR de Médecine où est organisée la PACES mais n'ont pas d'UFR d'Odontologie) ainsi que trois étudiants luxembourgeois au maximum. La formation au cours de la deuxième (DFGSO2) et de la troisième années (DFGSO3) comporte des enseignements théoriques (cours magistraux, enseignements dirigés) et des travaux pratiques (TP) utilisant des systèmes de simulation qui conduisent petit à petit l'étudiant à acquérir les compétences gestuelles et psycho-affectives essentielles à la prise en charge des besoins en santé bucco-dentaire de la population.

### Analyse de la PACES

#### Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

La PACES propose un enseignement en tronc commun réparti sur les deux semestres et une UE spécifique à chaque filière de santé : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. De plus, les étudiants souhaitant suivre une formation de rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité) doivent obligatoirement s'inscrire à une des filières de PACES en plus d'une UE spécifique à cette formation.

Les étudiants peuvent s'inscrire de une à cinq filières pour un volume horaire annuel de cours allant en moyenne de 396 heures pour une filière, à 513 heures pour cinq filières. La mutualisation de certains enseignements des UE et l'organisation des épreuves du concours ont été mises en place pour permettre aux étudiants le souhaitant de s'inscrire à plusieurs filières. Cependant, on note un déséquilibre dans les volumes horaires de l'UE spécifique selon la filière. Ainsi, l'UE spécifique médecine comporte 55 heures et celle d'odontologie 69 heures, ce qui est inhabituel et questionne sur l'égalité des parcours.

Les enseignements sont bien répartis sur les deux semestres et les étudiants disposent d'un enseignement magistral avec retransmission simultanée dans neuf salles d'enseignement. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral présentiel ou en vidéo-transmission n'est pas précisée dans le dossier. Un enseignement dirigé est également dispensé dans presque toutes les matières (sauf UE 7 santé publique et UE5) correspondant à 12,5% du volume total de cours au premier semestre et de 9,6% au second semestre.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est bien décrite. Les épreuves sont soit des questions à choix multiple (QCM), soit des questions à choix double (QCD) et/ou des questions rédactionnelles courtes (RC). Le document ne précise pas comment ces différents types d'épreuves se répartissent selon les UE.

De même, les modalités de correction des épreuves ne sont pas décrites et les jurys de correction ne sont pas explicités.

Il est cependant intéressant de noter qu'après la levée d'anonymat, suite à la publication des résultats des épreuves du concours au premier et au deuxième semestre, les étudiants peuvent obtenir auprès des enseignants un commentaire pédagogique de leurs copies.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants de la faculté de Médecine en collaboration avec ceux de la faculté de Pharmacie organisent depuis 2012 une autoévaluation destinée aux futurs bacheliers, candidats à l'entrée en PACES. Ce dispositif est intéressant par rapport à son objectif qui est de permettre aux candidats à la PACES de s'autoévaluer par rapport aux prérequis de la formation avant de s'engager dans ces études de santé. 500 bacheliers ont participé à cette autoévaluation en 2016. Il est dommage de ne disposer d'aucun résultat chiffré sur les résultats afin d'apprécier le niveau des lycéens évalués par rapport aux prérequis de la PACES.

Par ailleurs, il est fait mention dans le document des journées des universités et d'une journée « portes ouvertes », sans plus d'information sur l'implication des enseignants de la formation à ces événements. On ne dispose pas d'information sur un éventuel site internet mis à disposition des lycéens ou des étudiants pour obtenir des informations sur la formation.

Un tutorat est organisé pour les étudiants de PACES par les étudiants de deuxième année des quatre filières. Il n'est pas précisé s'il est ouvert à tous les étudiants et aucune indication n'est fournie dans le document sur un éventuel encadrement du tutorat par des universitaires. Des examens et un concours blanc sont organisés pendant l'année universitaire, les enseignants fournissant les questions posées au concours blanc dont les épreuves sont ensuite corrigées par les tuteurs. Le dossier n'apporte pas de renseignement sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficultés d'apprentissage au cours de leur PACES. Certains étudiants peuvent être exclus de la PACES à l'issue du premier semestre (absents non excusés au concours par exemple). Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes de l'université de Strasbourg (deuxième année de licence, prépa à l'école d'ingénieurs Polytech pour les étudiants reçus-collés ayant validé 60 ECTS mais non classés en rang utile pour un choix de filière) et orientation pour tous les collés vers les formations en *Sciences de la vie* ou *Chimie*. Il n'est pas fait mention de la manière dont les étudiants sont informés des possibilités de réorientations qui leur sont offertes en fonction de leurs résultats au concours. Aucune donnée chiffrée n'est disponible dans le dossier pour savoir où les étudiants se réorientent majoritairement.

La possibilité pour les étudiants réorientés de se réinscrire en PACES, après validation des ECTS requis dans d'autres filières, est offerte mais on ne sait pas combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif.

Dans l'ensemble, le dossier ne donne pas d'informations pour évaluer les éventuels dispositifs mis en place pour l'aide aux étudiants et en particulier sur ceux ayant des contraintes particulières (situation de handicap, salariés, sportifs) ce qui ne permet pas d'apprécier l'égalité des chances des étudiants dans leur parcours au sein de la formation.

#### Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les cinq dernières années (1759 en 2011 et 1751 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 24,8% qui se situe dans la moyenne nationale. La proportion de primant (204) et de redoublants (227) est presque identique (47,8% et 52,2% respectivement sur le nombre total d'admissibles au concours, classés en rang utile pour une des quatre filières).

37% des étudiants inscrits en PACES ne s'inscrivent qu'à une seule des filières santé et ces étudiants sont majoritairement des étudiants inscrits pour la première fois au concours (87%). Seuls 71 étudiants sur les 1751 en PACES se sont inscrits à toutes les filières de la formation. Il est impossible d'apprécier dans le document fourni si la filière retenue par l'étudiant classé en rang utile et qui a suivi plusieurs filières est un choix par défaut ou par choix principal.

Aucune donnée n'est apportée dans le dossier fourni sur l'origine des étudiants ou la mention de leur baccalauréat. Le manque de statistiques sur les effectifs dans le document ne permet pas de faire un lien avec la filière choisie par l'étudiant.

### Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Sur les cinq dernières années universitaires, 31% (en moyenne) des inscrits en PACES souhaitent intégrer la filière Odontologie. Sur le total des inscrits dans la filière Odontologie, 10,8% ont été admis en DFGSO2. Le *numerus clausus* en Odontologie n'a pratiquement pas évolué au cours des cinq dernières années : il est de 59 dont 5 places réservées à la passerelle *Excellence*.

### Pilotage de la PACES

On ne dispose pour l'évaluation que de la liste nominative des enseignants sans aucune information sur le nombre d'heures assurées par chacun, leur discipline respective ou leur responsabilité pédagogique dans le pilotage de la PACES. Il n'est pas possible d'évaluer la pertinence du pilotage de la formation. Le document n'apporte qu'une information minimale sur la constitution des jurys à savoir qu'il est composé d'un enseignant de chaque UE mais sans aucune autre information comme en particulier la part des enseignants de chaque filière à ce jury, ou qui en est le président. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants de PACES mais le document ne donne aucun résultat de cette évaluation et de son impact sur l'organisation de la formation. Il n'existe ni auto-évaluation, ni conseil de perfectionnement, ce qui est très regrettable et qui explique sans doute la qualité très insuffisante du document fourni et les importantes lacunes qui ont rendu difficile l'évaluation de la formation. Le document ne met pas en valeur les possibles qualités de la formation car les données fournies sont trop lacunaires voire inexistantes dans certaines rubriques.

## Analyse des deuxième et troisième années

### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le cursus est organisé sous forme d'UE communes à l'ensemble des étudiants et d'UE libres. Il existe une certaine confusion dans le dossier lorsque sont évoquées successivement des UE libres, des UE librement choisies et des UE complémentaires. Les propositions d'UE libres sont nombreuses et variées laissant ainsi la possibilité de construire un parcours personnalisé.

Il existe une mutualisation de certains enseignements au sein des cursus de santé, notamment avec l'UFR de Médecine. Il semble que le cursus soit plus centré sur une organisation en différentes disciplines juxtaposées que sur des compétences professionnelles à acquérir, et ceci bien que le document qui établit les règles d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation de l'étudiant s'intitule « modalités de contrôle des compétences et des connaissances ». Au cours du cursus, des compétences transversales et additionnelles sont également acquises (communication, langues étrangères, formation à la recherche, attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) et certificat informatique et internet (C2i) niveau 1.

La volonté de délivrer une formation à et par la recherche dès le DFGSO est clairement affichée. Il est ainsi proposé aux étudiants de suivre des UE de master ou un stage d'initiation à la recherche en tant qu'UE libres.

L'utilisation des outils numériques et de systèmes de simulation est très développée (radiologie numérique, conception et fabrication assistées par ordinateur - CAO/CFAO -, diagnostic de pathologies buccales en liaison avec des maladies génétiques rares). Ces outils sont développés à la fois dans un but pédagogique, de recherche et de prise en charge clinique des patients.

La politique des stages est peu développée au niveau de DFGSO : seuls sont prévus un stage d'initiation aux soins infirmiers réglementaire et stage d'observation dans le service hospitalier d'Odontologie. Des stages d'observation chez un praticien libéral ou des stages hospitaliers hors Odontologie pourraient être proposés dès le DFGSO dans le cadre des UE libres.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Les dispositifs d'aide à la réussite sont nombreux et variés. Il existe une information régulière des étudiants sur le contenu de la formation, le calendrier universitaire ainsi que sur les possibilités de réorientation (passerelles sortantes et droit au remord) ou d'exercice particulier du métier (spécialisation, voie recherche). Le doyen, le vice-doyen formation et les responsables de promotion se réunissent tous les mois pour faire le point sur les problèmes rencontrés.

L'amicale des étudiants est très active (commande groupée de matériel, organisation de manifestations festives). L'intégration d'étudiants non issus de la PACES est possible en DFGSO2 et DFGSO3 par les passerelles définies par les arrêtés du 26 juillet 2010. Un dispositif individuel de remise à niveau (en particulier au niveau des TP) est proposé aux étudiants intégrant directement le DFGSO3 par ce dispositif de passerelle. Une passerelle entrante expérimentale (passerelle d'excellence santé) a également été mise en place pour les étudiants ayant validé une deuxième année de licence (L2) *Sciences de la vie* à l'université de Strasbourg : cinq étudiants au maximum peuvent ainsi chaque année être intégrés en DFGSO2.

Un accompagnement ciblé est mis en place pour les étudiants redoublants et pour les étudiants en difficulté personnelle (handicap, étudiante enceinte ou en charge d'enfants en bas âge, étudiant travaillant pour financer ses études).

### Pilotage de la formation

Les responsabilités de chaque enseignant dans l'enseignement et dans le pilotage de la formation sont clairement identifiées dans le dossier. Les enseignants sont majoritairement des personnels hospitalo-universitaires. Des enseignants d'autres UFR interviennent également soit dans des disciplines fondamentales (UFR de Médecine par exemple), soit pour des enseignements transversaux (enseignement de l'anglais, C2i niveau 1). Quelques praticiens libéraux interviennent également.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée sous la responsabilité des enseignants concernés. Ces derniers sont incités à s'inscrire dans cette démarche mais il n'y a apparemment pas de contrôle, ni de procédure centralisée. Cette évaluation devrait donc être plus systématique et encadrée. En revanche, il est à souligner qu'une évaluation globale de la formation a été mise en place lors de l'année universitaire 2014-2015 mais seulement deux années ont été concernées : DFGSO3 et troisième cycle court (TCC). Il est remarquable de noter que cette évaluation a été suivie de la mise en place d'actions concrètes visant à améliorer la formation (suppression de redondances - ouverture de salles de travail supplémentaires).

### Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

La majorité des étudiants est recrutée via le concours de la PACES à Strasbourg, le *numerus clausus* étant de 59. A ces étudiants, s'ajoutent 15 étudiants issus des universités de Dijon et de Besançon. A cela peuvent s'ajouter quatre à cinq étudiants au maximum issus des passerelles définies par les arrêtés du 26 juillet 2010 et trois étudiants maximum venant du Luxembourg. A partir de l'année 2016-2017, cinq étudiants au maximum pourront accéder au DFGSO2 via la passerelle d'*Excellence* santé. L'effectif en DFGSO2 est en moyenne de 86 ces trois dernières années.

Le taux de redoublement à la fin du DFGSO2 est en moyenne de 8% sur les cinq dernières années ; le nombre de redoublants varie entre cinq et sept. Il est de 6% à la fin du DFGSO3, le nombre de redoublants variant entre deux et sept.

Après le DFGSO, la quasi-totalité des étudiants intègrent le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO). Au cours des cinq dernières années, seul un étudiant de DFGSO3 a souhaité bénéficier d'une passerelle sortante et a intégré les études de médecine.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

Pour la PACES

- Autoévaluation des lycéens avant l'inscription en PACES.

Pour les deuxième et troisième années

- Un pilotage aboutissant à des améliorations concrètes.
- Une volonté affichée de formation à et par la recherche.
- Une large utilisation des outils numériques.

- Un large choix d'UE libres permettant des parcours personnalisés.

### Points faibles :

Pour les deuxième et troisième années

- Un cursus trop organisé autour des disciplines et non en termes de compétences à acquérir.
- Une évaluation des enseignements et de la formation non systématique.
- Une politique des stages trop peu développée.

### Avis global et recommandations :

Cette formation est conforme aux textes officiels. Si l'implication des enseignants d'Odontologie en PACES est peu lisible dans le dossier, les années de DFGSO2 et DFGSO3 sont quant à elles bien organisées. Le pilotage de la formation de ces deux années permet un suivi très satisfaisant des étudiants. La formation gagnerait cependant à être davantage pensée en termes de compétences à acquérir que de disciplines à enseigner. L'évaluation de l'ensemble des enseignements devrait être plus systématique.

# Observations de l'établissement



**Université**

de Strasbourg

Diplôme de formation générale (DFG)  
en Sciences odontologiques

Observations relatives à l'évaluation par le  
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et  
de l'enseignement supérieur

---

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

**Michel DENEKEN**

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

**Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

**Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

**[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)**